

REGLEMENT Coupe 42/43

Saison 2019/2020

Préambule :

La Coupe 42/43 est une compétition promotionnelle.

Le règlement de cette Coupe appliquera en grande partie les règles du jeu officielles éditées par la FFME (cf. document « Escalade : les règles du jeu », édité en septembre 2019).

Cependant, quelques points du présent règlement diffèrent des règles fédérales, c'est pourquoi ils sont décrits ici.

1. Conditions de participation :

La Coupe 42/43 est ouverte aux licenciés FFME, FFCAM, et UNSS en cours de validité.

Elle s'adresse aux catégories Microbes (nés en 2011 et 2012), Poussins (nés en 2009 et 2010) et Benjamins (nés en 2007 et 2008), filles et garçons.

Aucun sur-classement n'est autorisé.

2. Déroulement des compétitions :

Les étapes de la Coupe 42/43 se font sur classement combiné de 2 disciplines.
Le classement est établi par catégorie.

Les compétitions comportent chacune 2 épreuves : une épreuve « forte » et une épreuve « complémentaire ».

Le classement de la compétition se fait en additionnant les places obtenues par les grimpeurs dans chacune des 2 épreuves, auxquelles on applique les coefficients suivants :

- coefficient 2 pour l'épreuve « forte »
- coefficient 1 pour l'épreuve « complémentaire »

Le grimpeur qui obtient le nombre de points le plus faible est classé devant.

Exemple :

Grimpeur A : 1^{er} dans l'épreuve forte, 2^{ème} dans l'épreuve complémentaire = $(1 \times \text{coeff } 2) + (2 \times \text{coeff } 1) = 4$ points

Grimpeur B : 2^{ème} dans l'épreuve forte, 1^{er} dans l'épreuve complémentaire = $(2 \times \text{coeff } 2) + (1 \times \text{coeff } 1) = 5$ points

C'est le grimpeur A qui est classé devant.

En cas d'ex-aequo au classement, le grimpeur ayant obtenu le meilleur classement dans l'épreuve forte sera classé devant.

Exemple :

Grimpeur A : 2^{ème} dans l'épreuve forte, 1^{er} dans l'épreuve complémentaire = $(2 \times \text{coeff } 2) + (1 \times \text{coeff } 1) = 5$ points

Grimpeur B : 1^{er} dans l'épreuve forte, 3^{ème} dans l'épreuve complémentaire = $(1 \times \text{coeff } 2) + (3 \times \text{coeff } 1) = 5$ points

Les 2 grimpeurs ont le même nombre de points (5 points), mais le grimpeur B ayant obtenu un meilleur classement dans l'épreuve forte, c'est lui qui sera classé devant.

Le classement combiné tenant compte des 2 épreuves, tout concurrent qui ne participe qu'à une seule épreuve sur les deux ne pourra être classé.

3. Déroulement des épreuves :

3.1. Epreuve de bloc :

Elle se déroule sous la forme d'un contest à essais illimités sur 10 à 15 blocs.

Le classement de l'épreuve de bloc est obtenu en additionnant les points marqués par les grimpeurs sur chaque bloc.

Pour chaque bloc, le calcul du nombre de points est obtenu en divisant 1000 points par le nombre de grimpeurs qui ont réussi le bloc.

Pour les 2 à 4 blocs les plus durs, il peut être ajouté une prise de zone (comptant comme un bloc à part entière) qui servira à départager les grimpeurs.

Les grimpeurs peuvent tenter les blocs autant de fois qu'ils le souhaitent et dans l'ordre qu'ils veulent.

Les blocs sont classés par ordre de difficulté croissante pour donner des informations aux grimpeurs et entraîneurs quant à la difficulté des passages.

Les blocs doivent être réalisés en respectant les règles du jeu (position de départ, validation du bloc...)

3.2. Epreuve de difficulté :

L'épreuve de difficulté se déroule en moulinette pour les microbes et poussins, et en tête pour les benjamins

Elle peut se dérouler sur 2 formats :

- un contest unique sur 3 à 6 voies flash (avec démonstration).
- un tour de qualification + un tour de finale : le tour de qualification est un contest sur 3 à 6 voies flash. Les 6 premiers grimpeurs à l'issue de la phase de qualification sont sélectionnés pour la finale. La finale se fait sur 1 voie flash ou à-vue. Dans le cas d'une finale à-vue, une période d'observation est prévue.

Dans la formule contest, les grimpeurs peuvent tenter les voies dans l'ordre qu'ils le souhaitent, mais disposent d'une seule tentative par voie.

Les voies sont classées par ordre de difficulté croissante pour donner des informations aux grimpeurs et entraîneurs quant à la difficulté des passages.

En finale, l'ordre de passage dans la voie sera l'ordre inverse du classement des qualifications.

Dans les deux formats, la hauteur atteinte dans les voies est retenue pour établir le classement. Cette hauteur est déterminée par la dernière prise tenue ou valorisée par le grimpeur.

Les voies doivent être réalisées en respectant les règles du jeu (prises autorisées, mousquetonnages...).

3.3. Epreuve de vitesse :

L'épreuve de vitesse peut se dérouler sur 2 formats différents :

- épreuve unique avec classement au temps : dans le cas d'une voie unique, le temps retenu pour établir le classement est le meilleur temps réalisé par le grimpeur. Dans le cas de 2 voies parallèles, identiques ou non, le classement est établi en additionnant le meilleur temps dans chacune des 2 voies. Les grimpeurs disposeront de 2 à 4 tentatives par voie.
- un tour de qualification + un tour de finale : ce format se déroule sur 2 voies identiques. Le tour de qualification se compose d'au minimum 2 tentatives pour réaliser le meilleur temps. A l'issue de ce tour de qualification, le classement définit les duels qui composeront la phase de finale (cf les règles du jeu). La phase de finale se déroule sur duels à élimination directe.

Le temps est mesuré avec chronométrage électrique ou manuel. Dans le cas d'un chronométrage manuel, le temps est mesuré au 1/10^{ème} de seconde, arrondi au 1/10^{ème} supérieur.

Lors de chaque tentative, le grimpeur a droit à un faux départ. Si un grimpeur commet un deuxième faux départ, il ne pourra pas effectuer sa tentative. Une phase d'entraînement (practice) non chronométrée est prévue avant la phase de compétition proprement dite.

4. Classement final en fin de saison :

A l'issue de la dernière étape de la saison, un classement final de la Coupe 42/43 par catégorie est établi.

Il est calculé en multipliant les places obtenues par les grimpeurs sur chacune des étapes.

C'est le grimpeur ayant le moins de points qui est classé devant.

En cas d'ex-aequo au classement final, on tient compte du nombre de fois où l'un des 2 grimpeurs est classé devant l'autre.

Si l'ex-aequo persiste, les 2 grimpeurs ne sont pas départagés.

N'apparaissent dans le classement final que les grimpeurs ayant participé à l'ensemble des étapes de Coupe 42/43 sur la saison 2019/2020 (3 étapes).

Les grimpeurs licenciés dans des clubs extérieurs au territoire 42/43 n'apparaissent pas dans le classement final.